

Plan 1
1/5.000ème

Plan 2
1/2.000ème

Déclaration de projet N°2

PLU approuvé le 5 mai 2011
 Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 février 2013
 Modification simplifiée n°2 approuvée le 23 septembre 2014
 Modification simplifiée n°3 approuvée le 31 mars 2016
 Modification n°1 approuvée le 7 novembre 2016
 Déclaration de projet n°1 approuvée le 23 septembre 2017
 Modification n°2 approuvée le 16 décembre 2017
 Modification simplifiée n°4 approuvée le 27 mai 2021

RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°2 Centre-Ville



Plan 0009 / 02/10/2021

atu.

Agrégat d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
 3 rue de la République - 37000 Tours Cedex 01
 Téléphone : 02 47 71 97 35
 Courriel : atu@atu21.fr
 www.atu21.org

Département d'Indre-et-Loire



Liste des emplacements réservés

N°	Bénéficiaire	Objet
1	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Bassin de rétention des eaux pluviales
2	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Espace vert public
3	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Aménagement d'une voie mixte (accès à la zone à urbaniser de la Prévauderie)
4	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Piste cyclable - Gare éco quartier de la Borde
5	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Supprimé par la modification simplifiée n°4
6	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Espace vert public
7	Ville de Notre-Dame-d'Oé	Aménagement d'une voie dans le cœur d'îlot de l'ancienne mairie

Déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU



- Limites de zone et de secteur
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 et suivants du code de l'urbanisme
- Plantation à réaliser
- ★ Élément paysager à protéger
- Chemin de randonnée pédestre
- Patrimoine protégé au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Recul des constructions de 75 mètres par rapport à l'axe de la voie au titre de l'article L111-6 et suivants du code de l'urbanisme

